



8 avenue de Nord - 94100 Saint Maur. Tel : 01 41 81 03 19
Internet : www.vgasportsdeau.com – Email : sportsdeauvga@gmail.com

NATATION SYNCHRONISÉE / PLONGEON / WATER-POLO / ESE

INFORMATIONS IMPORTANTES :

- A partir de cette saison, les préinscriptions se font **en ligne sur le site de la section** en cliquant sur "Inscriptions" puis sur "Je m'inscris"
- L'accès sera possible à partir du **10 juillet 2017 à 10h00**
- La journée "Portes Ouvertes" se déroulera le dimanche 3 septembre de 10h00 à 17h00

DATES DE REPRISE DES ENTRAÎNEMENTS (En attendant de la fin des travaux de Brossolette *)

Des instructions vous seront données le jour de la reprise ou à la journée "Portes ouvertes"

NATATION SYNCHRONISÉE	11 Septembre 2017 à partir de 17h00 à la piscine Caneton
PLONGEON	12 Septembre 2017 à 17h00 dans le hall du centre sportif Brossolette
WATER-POLO	12 Septembre 2017 à partir de 17h00 dans la salle de vie associative du centre sportif Brossolette
ECOLE des SPORTS d'EAU (ESE)	11 Septembre 2017 à 17h00 à la piscine Caneton

(*) **Information municipale** : Les travaux consistent à recueillir et traiter l'eau de la piscine, de récupérer l'eau des goulottes pour économiser 405 m³/ jour et de séparer la filtration des 2 bassins permettant ainsi l'accès partiel à l'un des deux en cas de problème)

TARIFS :

	Nés avant 2008	Nés en 2008 et après
Réinscription	306,85 €	277,80 €
Nouveaux	326,85 €	297,80 €
Réduction de 10 € pour la 2 ^e personne (et les suivantes) d'une même famille fiscale inscrite à la section Sports d'Eau.		

Remarques :

- Vous pouvez consulter le détail du montant de la cotisation annuelle sur notre site internet www.vgasportsdeau.com rubrique "Inscriptions".
- Vous pouvez demander une attestation de règlement pour votre Comité d'Entreprise ou la C.A.F par téléphone ou mail à notre secrétariat qui vous la transmettra en retour.
- Si vous pratiquez plusieurs activités à la VGA, vous pouvez nous demander le formulaire de remboursement d'une cotisation VGA à remettre au siège de la VGA.

Conditions de remboursement

Toute demande de remboursement fera l'objet d'un courrier dans un délai d'un mois suivant l'arrêt et sera soumise au bureau de la section qui étudiera les pièces justificatives fournies au dossier, et qui accordera ou non le remboursement. Les justificatifs suivants seront demandés :

- maladie / accident : certificat médical
- déménagement : attestation de lieu de nouvelle résidence

Des frais de dossier du montant de l'adhésion à la VGA Omnisports, de la licence et de l'assurance seront retranchés ainsi qu'un forfait correspondant au nombre de séances/mois d'activité effectuée.

Aucune demande de remboursement pour un autre motif ne pourra être étudiée.



DOCUMENTS A FOURNIR

	Bulletin ADHESION	REGLEMENT COMPLET**	4 PHOTOS IDENTITE	Contrôle ANTIDOPAGE (mineurs)
ECOLE SPORTS d'EAU	X	X	X	
NAT SYNCHRONISEE				
PLONGEON	X	X		X
WATER-POLO				

** Règlement COMPLET (CB en ligne, Chèque, Coupons Sport, Espèces)

Si règlement en plusieurs chèques, fournir TOUS les chèques à l'inscription à l'ordre de « VGA NATATION »
3 CHEQUES MAXIMUM par dossier, avec les centimes sur un seul des chèques.

☞ Pour les adhérent(e)s 2016/2017, cocher sur la fiche d'inscription l'attestation d'avoir répondu NON à toutes les questions de l'auto questionnaire médical (*)

(*) Ce questionnaire et l'attestation se trouvent pages 6 et 7 du formulaire de licence (à remplir mais à garder en votre possession).

☞ Pour les nouveaux adhérent(e)s, certificat médical d'aptitude de moins de 1 an **obligatoire** et valable 3 ans.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

IMPORTANT : La section ne pourra être tenue responsable d'une suppression de cours due à une décision municipale. En conséquence, **aucun remplacement de séance** ne pourra être exigé.

CONTROLES ANTIDOPAGE :

Nous rappelons que tout sportif, quel que soit son âge, peut être soumis à un contrôle antidopage. Aussi, nous attirons votre attention sur la prise de certains médicaments et vous conseillons vivement de prévenir votre médecin lors de la délivrance d'une ordonnance. Ne pas oublier de remplir l'autorisation parentale de prélèvement sanguin pour les mineurs